

## Annonces légales

### Vosges Matin

15 mars et 3 avril 2024

**Direction du Pilotage et  
de l'Animation Interministérielle  
Bureau de l'environnement**

#### Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 18/2024/ENV du 11 mars 2024, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 18 jours, du mercredi 03 avril 2024 à 10H00 au samedi 20 avril 2024 à 12H00, dans la commune de Saulcy-sur-Meurthe.

Cette enquête porte sur la suppression définitive du passage à niveau n° 94 situé au km45+265 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges et situé sur le territoire de la commune de Saulcy-sur-Meurthe.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment une notice explicative, un plan de situation, une photo aérienne, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, du mercredi 03 avril 2024 à 10H00 au samedi 20 avril 2024 à 12H00, à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante :

<https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-publiques-diverses>

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 8875) ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-environnement@vosges.gouv.fr](mailto:pref-environnement@vosges.gouv.fr)  
Toute information relative à ce projet pourra être demandée à Emmanuel HENRION, spécialiste des passages à niveau SNCF RÉSEAU, dont l'adresse électronique est la suivante : [emmanuel.henrion@reseau.sncf.fr](mailto:emmanuel.henrion@reseau.sncf.fr)

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe, les adresser par correspondance à la mairie précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante :

[pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr)

Dans ce dernier cas, les messages seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe.  
**M. François BRUNNER, assurant les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors des permanences, à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe, les :**  
- **mercredi 03 avril 2024 de 10H00 à 12H00**  
- **samedi 20 avril 2024 de 10H00 à 12H00**

Dès leur réception, son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe. Après enquête publique, la préfète des Vosges statuera, par arrêté, sur la demande présentée par la SNCF.

### L'Écho des Vosges

21 mars et 4 avril 2024



**Direction du Pilotage  
et de l'Animation Interministérielle  
Bureau de l'environnement**

**PRÉFECTURE DES VOSGES**

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 18/2024/ENV du 11 mars 2024, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 18 jours, du mercredi 03 avril 2024 à 10H00 au samedi 20 avril 2024 à 12H00, dans la commune de Saulcy-sur-Meurthe.

Cette enquête porte sur la suppression définitive du passage à niveau n° 94 situé au km 45+265 de la ligne de chemin de fer Arches/Saint-Dié-des-Vosges et situé sur le territoire de la commune de Saulcy-sur-Meurthe.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment une notice explicative, un plan de situation, une photo aérienne, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête, du mercredi 03 avril 2024 à 10H00 au samedi 20 avril 2024 à 12H00, à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges à l'adresse suivante : <https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-publiques-diverses>.

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 88 75) ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-environnement@vosges.gouv.fr](mailto:pref-environnement@vosges.gouv.fr).

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à Emmanuel HENRION, spécialiste des passages à niveau SNCF RÉSEAU, dont l'adresse électronique est la suivante : [emmanuel.henrion@reseau.sncf.fr](mailto:emmanuel.henrion@reseau.sncf.fr)

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe, les adresser par correspondance à la mairie précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr). Dans ce dernier cas, les messages seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

M. François BRUNNER, assurant les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de ses permanences, à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe, les :

- **mercredi 03 avril 2024 de 10H00 à 12H00**
- **samedi 20 avril 2024 de 10H00 à 12H00**

Dès leur réception, son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Saulcy-sur-Meurthe.

Après enquête publique, la préfète des Vosges statuera, par arrêté, sur la demande présentée par la SNCF.